



COMMUNE DE MEYRIEZ  
GEMEINDE MERLACH

**Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2025**

*(Le procès-verbal de cette assemblée est sauvegardé sur l'enregistrement du 5 mai 2025 et constitue un outil de travail pour la préparation du procès-verbal. L'enregistrement du présent procès-verbal sera supprimé après l'approbation par l'assemblée communale.)*

Lieu:	Grande salle Campagne Chatoney
Début:	20.00 heures
Présidence:	Madame la présidente de commune Josiane Zeyer
Électeurs présents:	62
Majorité absolue:	32
Scrutateurs:	Madame Lena Hemmer et Monsieur Werner Fankhauser

À 20 h 00 précises, la présidente de la commune souhaite la bienvenue aux électeurs/trices à la neuvième assemblée communale ordinaire de la législature 2021-2026.

Aucun citoyen nouvellement arrivé n'est présent. Monsieur Urs Haenni, représentant des Freiburger Nachrichten et du Murtenbieter, est présent. Il est renoncé à la lecture des personnes excusées ; celles-ci sont mentionnées nommément dans le procès-verbal.

Se sont excusés:

*Monsieur et Madame Erwin et Therese Speich, Madame Sarah Mäder & Monsieur Sébastien Terreaux, Monsieur et Madame Karl et Hanna Messerli, Monsieur et Madame Peter et Esther Kopp, Monsieur Markus Rohner, Monsieur Philipp Zaugg, Monsieur et Madame Alfred et Edith Bissegger, Monsieur et Madame Andreas et Debora von Grünigen Andreas, Monsieur et Madame Rudolf et Elisabeth Wattinger.*

L'enregistrement sur bande magnétique est accepté sans réserve.

---

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 09.12.2024**

La présidente de la commune cite les articles 17 et 22 de la Loi sur les communes (LCo) et précise qu'il n'existe aucune base légale permettant la reproduction littérale de certaines interventions dans le procès-verbal. Elle souligne en outre que les procès-verbaux de l'assemblée communale seront dorénavant rédigés sous forme de résumé. En réponse à une question de compréhension, il est confirmé que l'article 17 LCo s'applique par analogie.

La présidente de la commune demande l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale.

Suite à des interventions, des modifications rédactionnelles mineures ont été apportées sans vote individuel.

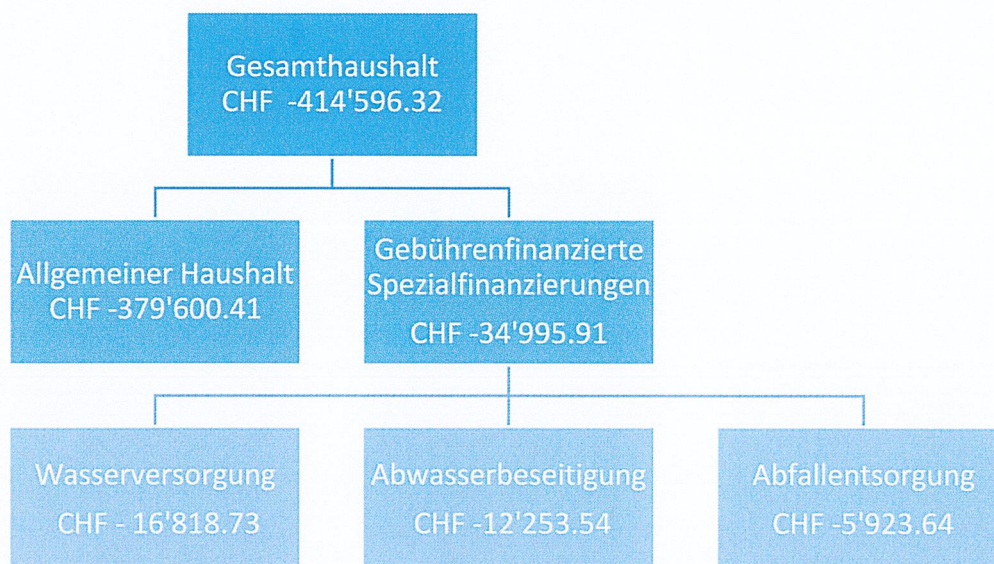
*://: Le procès-verbal est approuvé **avec six abstentions**.*

---

## 2. Comptes 2024

Le conseiller communal Andreas Spring informe sur le bouclage des comptes communaux pour l'année 2024. Les documents détaillés ont été publiés sur le site officiel de la commune pour que le public puisse les consulter et en prendre connaissance.

Lors de la présentation, le conseiller communal Spring présente les principaux indicateurs financiers ainsi que les écarts par rapport au budget. Il commente en particulier les positions suivantes:



### ▪ Différences significatives:

- Légère augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu
- Baisse des prestations en capital (en particulier des impôts sur les versements de capital LPP)
- Baisse des recettes des impôts spéciaux, notamment des droits de mutation et des impôts sur les gains immobiliers
- Correction de valeur liée ponton pour bateaux (projet portuaire)
- Paiement des heures supplémentaires du personnel administratif
- Surcoûts pour l'entretien du parc Chatoney
- L'assainissement du cimetière a été traité par le biais du compte de résultats, car les coûts totaux étaient inférieurs à la limite de capitalisation de CHF 20'000
- Dépenses supplémentaires lors de la rénovation de la cuisine Chatoney, notamment pour la réalisation de la sécurité électrique

### ▪ Hausse possible des impôts à partir de 2026

- ➔ Une augmentation des impôts a été retenue comme hypothèse de travail pour le plan financier. Le Conseil communal se penchera sur cette question et soumettra, si nécessaire, une proposition correspondante à l'assemblée communale pour décision en décembre 2025.

### ▪ Investissements 2024

### ▪ Résultat financier

### ▪ Bilan au 31 décembre 2024

### ▪ Chiffres clés juridiquement pertinents

## Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2024

Patrick Demierre, président de la Commission des finances, présente le rapport de la Commission des finances comme suit:

La Commission des finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2025 pour examiner les comptes annuels 2024. La réunion s'est déroulée en présence des personnes suivantes: Yves Riedo, réviseur (Axalta Revisionen AG), les conseillers communaux Josiane Zeyer et Andreas Spring, l'administratrice des finances Manuela Rotzetter ainsi que le secrétaire communal Martin Rychner.

Les documents présentés ont fait l'objet d'un examen détaillé. Les spécialistes présents ont pu répondre de manière complète, compréhensible et convaincante à l'ensemble des questions de la Commission. Sur la base de son examen, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2024.

La Commission des finances remercie le Conseil communal, Monsieur Riedo ainsi que Madame Rotzetter pour leur coopération toujours constructive, transparente et professionnelle. Sur la base des présents résultats de contrôle, la Commission des finances recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2024.

➔ Aucune intervention n'a été formulée.

## Approbation des comptes 2024

://: Les comptes annuels sont approuvés **avec sept abstentions, dont cinq conseillers communaux** (art. 18, al. 3 de la Loi sur les communes LCo).

---

### 3. Plan financier 2026-2030

Le conseiller communal Andreas Spring fournit des informations sur le plan financier des cinq prochaines années sur la base des documents publiés sur le site Internet de la commune. Il présente notamment les évolutions dans les domaines des recettes fiscales, des dépenses supplémentaires et des investissements:

- Les comptes annuels 2024 constituent **la base d'évaluation** du plan financier.
- **Développement démographique:** pour la période 2025-2029, on prévoit une croissance de 564 habitants actuellement à environ 750 habitants. Cette hypothèse s'appuie sur la réalisation de plusieurs projets de construction.
- **Investissements:** Les mesures prises dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) nécessitent des investissements à hauteur de CHF 4,6 mio.
- Recettes fiscales: En raison de la croissance démographique attendue et pour garantir le financement des investissements prévus, une augmentation temporaire du taux d'imposition de 52,3 actuellement à 60 doit être envisagée. L'assemblée communale déciderait d'une éventuelle proposition.

#### Interventions:

Lors de la discussion avec les électeurs/trices présents/tes, la présidente de la commune Josiane Zeyer ainsi que le conseiller communal Andreas Spring s'expriment comme suit:

L'augmentation d'impôts mentionnée n'entraîne pas directement de dépenses supplémentaires dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, qui se compose de la péréquation des besoins et des ressources. Celle-ci est directement liée à l'indice de potentiel fiscal de la commune. Comme l'évolution de cet indice dépend de différents facteurs et ne peut pas être pronostiquée à l'avance de manière fiable, il n'est pas possible pour l'instant

d'évaluer définitivement l'impact financier effectif. En ce qui concerne la question d'un éventuel allègement en raison d'excédents cantonaux, il ne faut pas s'attendre, à l'heure actuelle, à une réduction des contributions à la péréquation financière.

Une part importante des surcoûts est attendue au niveau des Associations de communes, car l'augmentation du nombre d'habitants entraîne une hausse de l'ensemble des parts de coûts. Si la croissance démographique prévue ne se concrétise pas, en raison de retards de construction ou de l'abandon de nouveaux projets de construction, des charges fiscales plus élevées seraient nécessaires de manière durable. Cela serait dû à l'évolution démographique, au vieillissement progressif de la population et à la baisse des recettes fiscales qui en résulterait.

Il est par ailleurs rappelé qu'environ 75 à 80 % des dépenses communales correspondent à des coûts de transfert définis par la loi. Dans ce domaine, le Conseil communal a peu de marge de manœuvre pour influencer directement ces coûts.

Néanmoins, le Conseil communal s'efforce en permanence d'optimiser les répartitions de coûts existantes au sein des Associations de communes. De telles adaptations nécessitent toutefois l'accord de la majorité des communes membres concernées. La motivation des grandes communes disposant d'une part de voix importante pour introduire des modifications qui réduisent les coûts pour les petites communes est, de manière compréhensible, toujours modeste, car elles entraînent généralement une augmentation des coûts pour les propres communes.

Des économies opérationnelles ont été réalisées, notamment au niveau des frais de personnel. Au cours des dernières années, nous avons délibérément choisi de n'employer que le minimum de personnel absolument nécessaire afin de maintenir une administration légère et efficace.

---

#### **4. Demande de vérification de la réalisation des objectifs de durabilité et climatiques**

La présidente de la commune Josiane Zeyer informe d'une demande d'un citoyen qui a été faite lors de la dernière assemblée communale. Elle renvoie à la prise de position correspondante du Conseil communal, qui a été publiée dans le bulletin d'information.

Interrogé, le demandeur confirme qu'une réponse formelle a été apportée à sa demande. Il exprime toutefois son regret que la commune ne se soit pas encore fixé d'objectifs propres dans les domaines de la durabilité et de la biodiversité.

*://: La demande est classée sans vote.*

---

## **5. Informations sur l'état actuel de la révision du plan d'aménagement local**

Le vice-président de la commune Claude Lerf renvoie à la prise de position détaillée du Conseil communal dans la feuille d'information actuelle, qui renseigne sur les événements survenus depuis la dernière assemblée communale. Dans ce contexte, il a également été répondu à diverses questions de la population. Le Conseil communal remercie tous les participants pour cet échange constructif.

En complément aux informations publiées jusqu'à présent, les développements actuels sont expliqués ci-dessous.

- Le Conseil communal ainsi que le bureau d'études mandaté entretiennent des échanges réguliers et constructifs avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA). En complément, une réunion a été organisée avec le Service de l'environnement (SEn). L'objectif était de clarifier les exigences concrètes et les conditions-cadres au niveau cantonal en vue de la prochaine révision du plan d'aménagement local.
- Les résultats obtenus seront présentés demain lors de la réunion de la commission de planification et serviront de base pour la marche à suivre.
- Le lien de causalité entre la révision du plan d'aménagement local et l'approbation en suspens du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a également été expliqué. Les deux procédures peuvent désormais être poursuivies de manière ciblée.
- La feuille d'information précise en outre que des discussions ont lieu avec les propriétaires fonciers concernés par la zone de planification. Ces discussions ne sont toutefois pas publiques.
- L'objectif de lancer la révision du plan d'aménagement local cette année encore est maintenu.

En réponse aux interventions, M. Lerf, vice-président de la commune, prend position ainsi:

- Interrogé sur la possibilité pour le Conseil communal de fournir des informations complémentaires sur le rapport environnemental ou des exemples concrets des points qui nécessitent encore du travail, il est précisé qu'il est actuellement difficile de faire des déclarations détaillées. Il reste beaucoup à faire. Les domaines d'activité correspondants ont toutefois été identifiés et intégrés à la planification future. La commune est sur le point de présenter le plan d'aménagement local cette année encore.
- Le thème du surdimensionnement, y compris la procédure d'opposition correspondante (zone de planification), fait toujours l'objet de discussions entre la commune et le canton.
- Concernant l'avis global du canton sur l'examen préalable des documents d'aménagement local, le Conseil communal ne peut pas fournir d'autres informations.

Aucune autre intervention n'est formulée.

Pour conclure, le vice-président Lerf se réfère encore une fois à la discussion animée dans le cadre de la dernière assemblée communale, qui avait pour but d'obtenir la publication de l'expertise globale pour l'examen préalable de la révision du plan d'aménagement local. Il explique que suite à cette assemblée, une autre correspondance interne à l'administration a été échangée avec deux citoyens, qui a finalement abouti à une procédure de conciliation auprès de l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPDM).

Face à l'escalade et aux graves irrégularités, parfois pénalement répréhensibles, frôlant la diffamation, le Conseil communal s'est vu contraint de faire appel à un avocat pour défendre ses intérêts.

Le conseil communal a ensuite été confirmé dans sa démarche par le préposé à la transparence et à la protection des données. Le vice-président de la commune Lerf souligne dans ce contexte qu'une publication de l'avis global aurait été juridiquement irrecevable à l'époque et que le Conseil communal aurait violé ses devoirs de fonction s'il l'avait publié.

## **6. Informations sur l'état actuel de l'assainissement PGEE de la Rue de Lausanne**

Le conseiller communal Peter Fankhauser informe les personnes présentes de l'état actuel et de la planification ultérieure de la mise en œuvre des mesures prévues par le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) dans le secteur de la rue de Lausanne.

Il souligne l'importance d'une planification coordonnée dans le but d'utiliser au mieux les synergies de planification. Les travaux d'excavation sur les routes et les trottoirs doivent notamment être regroupés avec d'autres mesures structurelles afin d'éviter les doublons et de garantir une utilisation aussi efficace que possible des fonds publics.

À titre d'exemple concret, Le conseiller communal Fankhauser cite les travaux d'assainissement du passage à niveau de la Rue de Lausanne par les CFF. La commune a fait part de son intérêt pour la pose d'un tube vide dans la période prévue pour les travaux. Cela évitera de devoir rouvrir le passage à niveau et la route sur ce tronçon à une date ultérieure.

Par ailleurs, le Conseil communal a décidé d'uniformiser les exigences en matière de revêtement routier. L'objectif est de créer une base de bonne qualité et optimisée en termes de coûts pour les futurs travaux d'entretien des routes.

Actuellement, le Conseil communal est en discussion avec les responsables du projet des CFF concernant la pose prévue des conduits étanches. Ceux-ci doivent être raccordés à l'avenir dans le cadre de l'assainissement de la rue de Lausanne. Le défi réside dans les exigences considérables posées par les CFF, telles que l'établissement d'une expertise géologique, le tracé de la conduite à angle droit par rapport à la voie ferrée ou, comme alternative, une profondeur de conduite d'environ huit mètres. Le chef de projet et le Conseil communal interviendront à ce sujet.

En réponse à une question sur la possibilité d'installer des conduites vides dans le cadre de l'assainissement de la Rue de Lausanne en vue d'une éventuelle utilisation future dans le domaine du réseau de chauffage à distance, le conseiller communal Fankhauser précise que la planification et l'extension du réseau de chauffage à distance relèvent de la compétence d'IB-Murten et qu'il n'existe actuellement aucune intention concrète concernant ce tronçon de route. Le Conseil communal signale toutefois que des réunions de coordination de la planification des travaux ont lieu tous les six mois depuis le début de l'année avec IB-Murten. Dans ce cadre, les synergies potentielles des projets de construction sont également examinées, ce qui permet également une planification anticipée et coordonnée sur ce thème.

## 7. Divers

### **Succession du collaborateur communal**

Le conseiller communal Peter Fankhauser informe sur l'état d'avancement du processus de succession suite au départ à la retraite ordinaire de notre collaborateur communal de longue date Kari Messerli. Au total, 36 candidatures ont été reçues pour le poste mis au concours. Six candidats ont été invités à un premier entretien.

Dans une prochaine étape, trois candidats ont été invités à une visite d'une heure avec le titulaire actuel du poste, puis à un deuxième entretien approfondi. Deux candidats sont actuellement toujours en cours de sélection. Les deux candidats ont effectué une journée d'essai chacun cette semaine.

Le Conseil communal a l'intention de procéder à l'embauche définitive au cours du mois. Il est prévu qu'il prenne ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Une phase d'initiation qui se chevauchera devrait garantir une transition en douceur. Monsieur Kari Messerli prendra une retraite bien méritée à la fin du mois d'octobre 2025, et ce départ sera officiellement célébré lors de l'assemblée communale de décembre.

---

### **La Pinte du Vieux Manoir – Réouverture**

A l'occasion de la réouverture réjouissante de la « Pinte », le nouveau couple de tenanciers, Monsieur Philip et Madame Rita Hofkunst, se présentent brièvement aux personnes présentes. Ils expliquent à cette occasion leur concept gastronomique, qui se caractérise par une cuisine régionale et saisonnière. Ils attachent une importance particulière à une ambiance familiale, comme à l'époque, qui doit offrir aux habitants et aux hôtes de la région une expérience gastronomique chaleureuse et de haute qualité.

De plus, Monsieur et Madame Hofkunst expriment leur lien personnel avec la commune de Meyriez et soulignent leur attachement à la population locale ainsi qu'à l'environnement culturel

La présidente de la commune remercie le couple de tenanciers pour leur présentation personnelle et leur adresse, au nom de toutes les personnes présentes, ses meilleurs vœux pour un démarrage réussi.

---

### **Groupe de travail Chatoney**

Le conseiller communal Andreas Spring informe les personnes présentes que l'utilisation et la gestion du parc Chatoney doivent être repensées. Un groupe de travail sera créé à cet effet, qui pourra apporter des idées et des propositions dans le cadre d'un processus participatif. L'objectif futur est d'entretenir et de soigner le parc de la manière la plus neutre possible en termes de coûts. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer directement auprès du Conseil communal ou de l'administration. La suite de la procédure sera communiquée dans le courant de l'année.

---

### **Autres interventions**

Un électeur adresse au Conseil communal les réflexions suivantes à titre de pistes de réflexion, auxquelles la présidente de la commune répond:

- Compte tenu des réalités linguistiques actuelles, la question se pose de savoir s'il y a lieu d'envisager un changement de la langue officielle du français à l'allemand.
- ➔ Actuellement, la part de la population francophone est d'environ 12%. Le changement de langue officielle est techniquement possible, mais ce n'est pas la priorité pour le moment. Indépendamment de la langue officielle actuelle, chaque citoyen reçoit aujourd'hui déjà les documents et la correspondance dans sa langue. La suggestion sera intégrée dans les réflexions ultérieures du Conseil communal.

- Il est suggéré d'analyser à nouveau la possibilité d'une fusion de communes. Il s'agit notamment de réévaluer les avantages et les inconvénients dans le contexte actuel.
- ➔ Il y a quelques années, un sondage auprès de la population a révélé une attitude clairement négative à l'égard d'une éventuelle fusion de communes. De plus, certaines communes, dont la commune de Morat, ont récemment procédé à une fusion de communes importante. La volonté politique de la commune de Morat de procéder à d'autres fusions ne semble pas évidente pour le Conseil communal.
- La pratique actuelle en matière d'effarouchement des corbeaux freux est remise en question de manière critique. Les électeurs recommandent au conseil communal d'évaluer soigneusement l'efficacité des mesures prises et de ne poursuivre que celles dont l'efficacité est prouvée.
- ➔ Les mesures actives d'effarouchement ne peuvent être mises en œuvre que de manière limitée en raison des périodes légales de repos. Toutes les mesures sont interdites pendant la période de reproduction. Le conseiller communal Andreas Spring ajoute que le Conseil communal est également tenu, dans son rôle de bailleur de biens immobiliers, de rester actif dans le cadre de ses possibilités. L'évaluation du garde-chasse responsable, qui a accompagné la commune de manière professionnelle et dans la planification tout au long de la campagne d'effarouchement, confirme les premiers succès des mesures prises. Les enseignements tirés de l'expérience de cette année seront pris en compte dans la planification de l'année prochaine.

---

Josiane Zeyer remercie chaleureusement les nombreux participants pour leur présence. Elle remercie également les collaborateurs de la commune, les membres des commissions ainsi que les citoyennes et citoyens qui s'engagent avec beaucoup d'enthousiasme pour le bien de la commune.

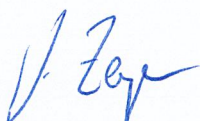
Elle souhaite à tous un bel été et les invite à l'apéritif qui suit.

L'assemblée communale est levée à 21.35 heures.

---

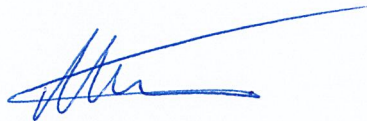
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE MEYRIEZ

Présidente de commune:



Josiane Zeyer

Secrétaire:



Martin Rychener

Annexes:

Annexe 1: Diapositives de présentation